

## **Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 09 mars 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi 09 mars 2018 à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : Isabelle BERARD, Aline HARDEMAN, Christine LEFRANCOIS, Jean Dominique CLEMENT, PAIN Jacques, Gérard LESUEUR, Gérald SAVAL, SIMON Marc

Absents excusés :

Absent : Thierry FRANCOIS

Secrétaire de séance : Christine LEFRANCOIS

Date de convocation : le 01 mars 2018

### **. Délibérations**

#### **. Eaux pluviales**

- Approbation du rapport C.L.E.C.T. et autorisation de signature. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT et la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence.

#### **- CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

##### **Article 1 – Objet de la convention**

La communauté d'agglomération du pays de DREUX confie le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines à la Commune de Saint Ouen Marchefroy et à ce titre la création de tout équipement et la gestion de tous équipements existants relevant de ses attributions.

##### **Article 2 – Définition des attributions déléguées**

La Commune de Saint Ouen Marchefroy met en oeuvre, à ses risques et périls et en lieu et place de la communauté d'agglomération du pays de DREUX, le service public administratif pour la gestion des eaux pluviales urbaines sur le périmètre d'agglomération de Saint Ouen Marchefroy», lequel correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines et dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10 du CGCT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de délégation de la gestion des eaux pluviales.

#### **- Rythme scolaire passage à quatre jours**

Dans le cadre du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 portant dérogation quant à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques, **le conseil municipal à l'unanimité** en accord avec le conseil syndical du regroupement pédagogique des bords de Vesgre ainsi qu'avec le conseil d'école, sollicite le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale afin qu'il lui accorde le retour à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour les deux écoles à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018, les horaires proposés sont :

Pour l'école maternelle de Rouvres : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h25 à 16h25 soit 24 h

Pour l'école élémentaire de Berchères : du lundi au vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h30 à 16h30 soit 24 h

## **. Vente des tables en bois**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre les tables en bois de la commune au prix de 30€ l'unité. Celles-ci sont remplacées par des tables en PVC plus légères et plus pratiques à déplacer.

## **. Le carnet de St Ouen Marchefroy**

Naissance

- Alicia MARCHAND est née le 20 02 2018

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents

Décès

Monsieur Thierry CHANDELIER nous a quitté. Le Conseil Municipal adresse à la famille leurs sincères condoléances.

Madame Myriam CAYZAC nous a quitté. Le Conseil Municipal adresse à la famille leurs sincères condoléances.

La séance est levée à 22 heures

DUMAS Philippe

## **. Horaires d'ouverture de la Mairie.**

**Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :**

**Lundi : 10 h – 13 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h**

**Tél / Fax : 02 37 82 04 53**

**Courrier électronique: [mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr)**

**Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>**

## **Médiathèque de Berchères sur Vesgre :**

lundi 16h30/18h30

mercredi 15h/19h

vendredi 16h30/18h30

samedi 10h30/12h20

Tel : 02 37 65 98 92